

**LICENCE D'UTILISATION**  
de la police de caractères Cursive Dumont maternelle  
pour un usage dans le cadre d'une association

**Article 1 : Préambule**

La présente licence (le « Contrat ») régit les modalités d'utilisation de la police de caractères Cursive Dumont Maternelle par des enseignants de l'école ci-dessus désignée (dénommés au présent contrat, individuellement et collectivement, l'« Utilisateur ») et constitue un contrat juridiquement valable entre le l'Utilisateur bénéficiaire de cette licence et le Concédant.

La police de caractères Cursive Dumont maternelle est la propriété intellectuelle de Madame Danièle DUMONT (dénommée le «Concédant »).

Toute utilisation de la police de caractères Cursive Dumont Maternelle par l'Utilisateur est soumise aux conditions figurant dans le présent Contrat.

**Article 2 : Souscription de la licence**

Dans le cadre de la présente licence, la police de caractères Cursive Dumont maternelle et son guide d'utilisation sont expédiés par mail en autant de fois que demandées à la commande et peuvent être installés jusqu'à trois fois par licence commandée.

Le Contrat devient exécutoire entre le Concédant et tout utilisateur lors de la validation de l'achat en ligne.

**Article 3 : Objet de la licence**

Le Concédant concède une licence d'utilisation de la police Cursive Dumont Maternelle à l'Utilisateur uniquement en vue d'une utilisation conforme aux termes de ce Contrat, nombre d'installations compris. En aucun cas il ne lui vend la police Cursive Dumont Maternelle. En aucun cas il ne lui concède quelque autorisation que ce soit de diffuser la police pour téléchargement à aucun titre que ce soit, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit (par exemple sur son blog, son site ou de toute autre manière ou sous tout autre support).

En aucun cas la police ne doit être installée sur un serveur accessible sur Internet.

L'Utilisateur est propriétaire du support sur lequel la police de caractères est enregistrée, mais le Concédant demeure seul propriétaire de la police de caractères. Les majuscules qui la composent sont des capitales typographiques conformément aux usages de l'école maternelle.

**Article 4 : Droits conférés à l'Utilisateur**

L'Utilisateur bénéficie d'un droit d'utilisation non exclusif et non transférable, ainsi que d'un droit de sauvegarde sur le support numérique où la police est téléchargée.

En conséquence, l'Utilisateur désigné ci-dessus est en droit d'installer et donc d'utiliser la police de caractères Cursive Dumont maternelle comme indiqué dans la présente licence.

Tout usage commercial est strictement interdit dans le cadre de la présente licence.

L'usage commercial est régi par une licence spécifique sans aucun lien avec celle-ci. Toute personne souhaitant utiliser la police Cursive Dumont maternelle dans un cadre commercial doit en faire la demande auprès du Concédant.

### **Article 5 : Modification du Logiciel**

Aucune extraction des fontes, donc de la police de caractères Cursive Dumont Maternelle, n'est autorisée.

Il est interdit de :

- Modifier le fichier source de la Fonte
- Intégrer la Fonte dans un autre programme
- Décompiler la Fonte
- Modifier la fonte, son nom, son copyright

### **Article 6 : Transfert du Logiciel**

L'Utilisateur s'engage à ne pas louer, ni donner, ni prêter la police de caractères ni en accorder une sous-licence d'utilisation.

### **Article 7 : Résiliation**

En cas de violation par l'Utilisateur des stipulations des articles 3, 4, 5 et 6 du présent Contrat, le Concédant pourra résilier sans délai le présent Contrat par notification par voie postale, fax ou e-mail.

### **Article 8 : Rétractation**

Dans la mesure où la police de caractères n'est pas fournie sur un support numérique, le droit de rétractation est exclu dès lors que l'exécution a commencé après accord préalable exprès de l'Utilisateur et renoncement exprès à son droit de rétractation lors du paiement.

### **Article 9 : Durée d'utilisation**

Le droit d'utilisation de la Police Cursive Dumont dans le cadre de la présente licence prend effet dès le téléchargement la police de caractères. Il ne peut prendre fin que d'un commun accord entre le Concédant et l'Utilisateur ou en cas de résiliation dans les conditions de l'article 7 susvisé.

### **Article 10 : Engagement sur la confidentialité**

Le bénéficiaire de la licence s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires qui s'imposent pour empêcher un accès non autorisé à la polices ou à ses copies.

### **Article 11 : Coût de la licence et mode de règlement**

Le coût de la licence a été déterminé sur la boutique et le règlement effectué sur son terminale de paiement électronique.

### **Article 12 : Annexe et avenant**

Le présent contrat comporte en annexe la NOTICE D'UTILISATION DE LA POLICE DE CARACTÈRES CURSIVE DUMONT MATERNELLE. Il ne comporte aucun avenant.

### **Article 13 : Invalidité partielle**

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations du présent Contrat n'emportera pas la nullité des autres stipulations.

### **Article 14 : Droit applicable**

Le droit applicable au Présent Contrat est le droit français.

## **Article 15 : litiges**

### **15.1 Solution amiable**

En cas de litige entre l'Utilisateur et le Concédant, ces derniers s'efforceront de rechercher une solution amiable.

À cet effet, toute réclamation de l'Utilisateur devra être adressée à l'adresse suivante : Danièle Dumont, 8 Rue F de Lesseps 21000 DIJON.

### **15.2 Médiation**

Dans le cas où l'Utilisateur et le Concédant ne parviendraient pas à une solution amiable en application de l'article 11.1, l'Utilisateur est informé qu'il dispose de la possibilité de recourir gratuitement aux services d'un médiateur en cas de litige avec le Concédant. L'Utilisateur a en effet la possibilité de faire une demande de médiation en ligne en se rendant sur le site de Medicys : <http://www.medicys.fr/>

### **15.3 Tribunaux Compétents**

Tout différend qui n'aurait pas été réglé à l'amiable ou, dans le cadre de la procédure de médiation susvisée, sera soumis au tribunal compétent de la ville de DIJON, y compris en cas de référé, de pluralité de défendeurs ou d'appels en garantie.

## **16 Acceptation du présent contrat**

Le paiement et le téléchargement impliquent de facto l'acceptation du présent contrat.